



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2020-01
Conseil Municipal du 29 Janvier 2020

DATE DE CONVOCATION : 23 Janvier 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU – F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – K. GAI – K. PERROIS – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE DOTATIONS D'INVESTISSEMENT de L'ETAT - 2020 AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT - pour la création d'une cuisine centrale dans les bâtiments scolaires et réaménagement des cantines des écoles maternelle et élémentaire

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions des articles L 2334-32 et suivants, L 2334-42

Considérant la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des travaux de mise en conformité des restaurations scolaires rappelés par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par courrier du 3 avril 2018 à la suite d'une visite en date du 26 mars 2018 du pôle vétérinaire pour ce qui concerne les locaux de restauration de l'école maternelle

Considérant que conformément à l'engagement de la ville pris par lettre du 27 avril 2018 adressé à Monsieur le Préfet indiquant que le dossier serait repris et qu'il serait sollicité un accompagnement auprès de l'agence technique départementale 16 pour étudier la faisabilité d'une cuisine centrale pour la production des repas des deux écoles publiques, élémentaire Marcelle Nadaud, maternelle Marie Curie.

Considérant la déclaration faite auprès de Madame la Préfète le 4 octobre 2019 faisant suite à son courrier du 23 juillet 2019 pour communication des fiches de déclaration de projets pour les années à venir

Considérant qu'il était fait état dans la déclaration de projet de la réalisation d'une cuisine centrale et self à l'école primaire

Considérant le descriptif du projet portant sur la création d'une cuisine centrale et self à l'école élémentaire Marcelle Nadaud pour desservir les repas de l'école primaire et ceux de l'école maternelle Marie Curie dont la cuisine n'étant plus aux normes deviendrait un office.

Considérant l'estimatif fourni par l'Agence technique départementale 16 comprenant le coût prévisionnel des travaux et honoraires chiffré à 340 264 € HT (TTC 407 658 €) hors

équipement cuisinier des deux sites qui pourront être susceptibles de faire l'objet d'une seconde tranche de demande de financement

Considérant le calendrier de l'opération : 2020 pour mener les études architecturales, dernier trimestre 2020 pour le début des travaux

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de l'Etat pour l'exercice 2020

Considérant que ce projet est inscrit au dossier d'opération de revitalisation du territoire homologué et portant convention par arrêté préfectoral du 6 septembre 2019 élargi aux communes de Châteauneuf sur Charente, Jarnac et Segonzac, objet de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 - axe V - fournir l'accès aux équipements services publics, offre culturelle et de loisirs, objectif 3 , développer et consolider les services au public, action 3-3 Réaménager les cuisines des écoles primaire et maternelle (carte point n° 9 en bordure de périmètre ORT)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 22 VOIX POUR :**

ADOpte L'opération de création d'une cuisine centrale dans les bâtiments scolaires et le réaménagement des cantines des écoles primaire (cuisine centrale et self) et maternelle pour un office,

APPROUVE l'estimatif des travaux et honoraires chiffré par l'Agence technique départementale 16 s'élevant à 340 264.00 € HT (TTC 407 658.00 €)

ADOpte et ARRETE le plan de financement tel qu'il est présenté :

		Dépenses subventionnables	Taux	Montant subvention escomptée
Financement prévisionnel	ETAT	340 264.00 € HT	50 %	170 132.00 €
	Département	70 000.00 € HT	20 %	14 000.00 €
total				184132.00 €
Coût de l'opération (hors équipement cuisinier)	340 264.00 € HT			€
Reste à charge Commune sur fonds propres Ou emprunt				156 132 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre des dotations d'investissement de l'Etat - exercice 2020 auprès des services de l'Etat

AUTORISE le Maire à signer la convention qui pourrait intervenir en cas d'attribution des dotations sollicités et tous documents y afférents

DIT que les crédits seront inscrits au budgets 2020 ,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE